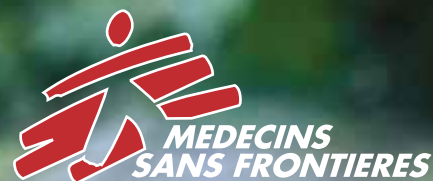


LÉGUEZ-LEUR UN AVENIR !





SOMMAIRE

Page 3	Un héritage à partager
Pages 4-5	Le legs: un geste pour la vie
Pages 6-8	Tendez-leur la main en leur offrant un avenir!
Pages 9-11	Vous vous posez des questions ?
Page 12	La transparence au cœur de nos actions

*Les actions de Médecins Sans Frontières
sont l'expression de votre solidarité.*



UN HÉRITAGE À PARTAGER

Aborder le sujet de la mort peut être difficile, même angoissant. Et pourtant se préparer à toute éventualité procure une certaine tranquillité d'esprit - sachant que vous avez fait tout ce que vous pouviez pour faciliter les choses à vos proches. C'est vous qui décidez de ce qu'il adviendra de vos biens ainsi que de vos finances et comment le bien-être de votre famille sera assuré.

En dehors de la partie de la succession réservée aux héritiers légaux, chacun peut décider lui-même de la dévolution de ses biens après son décès. Peut-être avez vous déjà envisagé de tendre la main aux hommes, femmes et enfants les plus défavorisés de notre planète et de leur léguer un avenir? C'est un engagement important. Il vous permet de poursuivre votre chemin après votre décès.

Depuis plus de 35 ans, des milliers de Médecins Sans Frontières partent en mission dans le monde pour sauver des vies et empêcher la souffrance, pour que chaque être humain soit respecté, pour ne plus tolérer qu'il soit bafoué, humilié, abandonné sans soins. Notre énergie et notre volonté d'action, nous les puisons dans l'engagement d'être utiles à d'autres, d'aller là où personne ne va.

En vous engageant aux côtés de MSF, vous contribuez à préserver la dignité humaine et offrez un avenir aux plus démunis de ce monde en les aidant à reprendre en main leur propre vie.



LE LEGS: UN GESTE POUR LA VIE

Prévoir un testament, c'est s'informer de son patrimoine et de la part légale dévolue aux héritiers directs en fonction du nombre de ceux-ci ou de votre situation familiale. Régler votre héritage vous donne l'assurance que votre dernier souhait sera respecté, que vos biens seront utilisés comme vous l'avez souhaité.

Une fois que vous avez assuré le bien-être de votre famille, vous pouvez également marquer votre solidarité avec des proches ou des organisations telles que Médecins Sans Frontières en faisant un legs. Ce legs n'est valide qu'après votre décès et ne peut être effectué que sur base d'un testament.

Si vous souhaitez léguer une somme d'argent, un bien immobilier, une partie de vos possessions ou désigner par exemple Médecins Sans Frontières comme légataire universel, nous vous conseillons vivement de prendre conseil auprès de votre notaire. Il est le mieux placé pour vous guider dans le choix du testament et du legs.

LE LEGS

Au Luxembourg on distingue 3 formes de legs

- le **legs à titre particulier** qui ne vise qu'un ou plusieurs de vos biens particuliers
- le **legs à titre universel** qui concerne l'ensemble d'une partie déterminée de votre fortune, comme par exemple vos biens immobiliers
- le **legs universel** qui porte sur l'ensemble de votre patrimoine, sous réserve des droits des héritiers réservataires

LE TESTAMENT

Il peut être rédigé de trois manières différentes qui ont strictement la même valeur.

1. Le testament olographe

Vous le rédigez entièrement de votre main. Il est signé et daté par vous-même.

Nous vous conseillons cependant de consulter un notaire avant de rédiger votre testament.

2. Le testament authentique ou notarié

Il est écrit par le notaire lui-même selon ce que vous lui dictez.

Ce testament que vous aurez signé est conservé par le notaire.

3. Le testament mystique ou secret

Il est fait par le testataire ou sous sa dictée et présenté clos et scellé, à un notaire qui dresse un acte de souscription.

Ce mode est très rare au Luxembourg.



Pour les plus démunis, votre dernière volonté signifie le premier pas dans une nouvelle vie.

TENDEZ-LEUR LA MAIN EN LEUR OFFRANT UN AVENIR !

Médecins Sans Frontières est surtout connu pour ses actions d'urgence. Grâce à votre soutien, nous avons les moyens d'intervenir immédiatement partout dans le monde, même là où d'autres organisations ne vont pas. Pourtant, près de la moitié des aides que nous apportons s'inscrivent dans une logique à beaucoup plus long terme. Ces missions demandent d'importants investissements financiers, planifiés sur de nombreuses années. C'est à ce type d'interventions que nous vous proposons de vous associer si vous décidez de léguer une partie de vos biens à MSF. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter au bureau de Luxembourg au +352 33 25 15.

Quelques exemples d'intervention

MALNUTRITION

Tous les jours 17.000 enfants malnourris, affamés et déshydratés, meurent dans une douleur insupportable. Pourtant la malnutrition se soigne. Un traitement efficace et simple existe: des aliments enrichis prêts à l'emploi. D'un état proche de la mort, un enfant correctement pris en charge retrouve ainsi du poids et la force de sourire après seulement 3 semaines. Nous utilisons les aliments thérapeutiques avec succès dans une centaine de programmes de par le monde.



SANTÉ MATERNELLE

Faute de soins adéquats, la vie de 15 millions de femmes est menacée chaque année par des complications en cours de grossesse ou d'accouchement. Ce qui choque c'est le fossé énorme qui existe entre les pays en développement et nos pays industrialisés. Dans les pays où MSF intervient, les femmes ont 200 fois plus de risques de mourir que chez nous. Nous mettons tout en œuvre pour combler ce déséquilibre inacceptable. L'année dernière nos équipes ont assuré plus de 190.000 consultations pré-natales, 99.793 accouchements (césariennes comprises) avec suivi des mamans et des nouveaux-nés.

Avez-vous déjà envisagé de leur léguer un avenir?



VACCINATION

Faute d'avoir bénéficié de vaccins, des millions de personnes et surtout les enfants de moins de 5 ans, meurent chaque année de maladies qu'il est pourtant possible de prévenir. On citera parmi elles la méningite, la polio, la rougeole, la fièvre jaune et la diphtérie. La vaccination est une priorité pour MSF. Dans tous les pays où nous travaillons, nous participons à des campagnes ciblées de vaccination préventive ou de masse lorsque survient une épidémie. De juin 2006 à juin 2007, nous avons vacciné au total plus de 2,6 millions d'enfants.

MALARIA

La malaria tue chaque jour 3.000 personnes. En Afrique, elle est la première cause de mortalité chez les enfants de moins de cinq ans. Or il existe un traitement efficace et simple qui guérit le malade en trois jours. L'année dernière, MSF a traité plus de 1,8 millions de malades atteints de malaria en utilisant exclusivement ce nouveau traitement.



VOUS VOUS POSEZ DES QUESTIONS?

Faire un legs à Médecins Sans Frontières est un engagement important. Rien de plus normal que de se poser des questions. MSF compte parmi les organisations humanitaires les plus importantes et les mieux reconnues sur le plan international. Le but de cette brochure est de vous fournir des informations générales. Nous nous tenons bien sûr à votre disposition pour toute information complémentaire et pour tout contact plus personnalisé au **+352 33 25 15**. Pour vous conseiller sur les formalités, votre notaire est la personne la plus compétente et la mieux placée.

Plus d'informations sur www.notariat.lu



*Par votre testament, vous prolongez
notre lutte pour la dignité humaine.*

QUESTIONS-RÉPONSES

Pouvez-vous être sûr que votre legs au profit de MSF sera bien géré?

Oui. Votre argent va directement aux populations les plus démunies. Notre gestion financière est rigoureuse. Nos comptes nationaux ainsi que les comptes consolidés au niveau international sont contrôlés et certifiés par des réviseurs d'entreprises. A cela s'ajoutent des dizaines de contrôles par les gouvernements nationaux et les organisations internationales. D'autre part vous disposez vous-même d'un moyen de contrôle direct: les comptes et le bilan de MSF disponibles sur demande.

Pouvez-vous léguer des biens immobiliers tels que collection de timbres, œuvres d'art, le bénéfice d'une assurance-vie?

Oui. Vous pouvez léguer ces biens à MSF. Sauf si vous désirez qu'il en soit autrement, ils seront vendus aux meilleures conditions et le revenu de leur vente contribuera à financer les projets MSF.

Avez-vous intérêt à faire un testament?

Oui. En l'absence d'héritiers, le testament vous permet de désigner un légataire sans quoi vos biens reviennent d'office à l'Etat et ce sans recours possible. De plus, un testament vous permet de changer l'ordre légal des successions et de privilégier certaines personnes ou associations.

Pouvez-vous révoquer votre testament?

Oui. Vous pouvez révoquer votre testament à tout moment, seul le dernier testament rédigé est valable.

Votre legs sera utilisé là où nos besoins sont les plus grands.



Si vous faites un legs à MSF, est-ce que MSF paie des droits de succession?

Oui. Cependant ces droits sont réduits. En tant qu'organisation humanitaire reconnue d'utilité publique¹, les droits de succession payés par MSF sont de 6%.

Pouvez-vous aider MSF autrement?

Oui. Vous pouvez faire un don ponctuel ou régulier, nous soutenir via une donation de gré à gré ou par acte notarié ou encore par le biais de votre assurance-vie.

¹ Médecins Sans Frontières est une association humanitaire reconnue d'utilité publique et habilitée à accepter des legs dans les limites des articles 109 et 112 L.I.R.

LA TRANSPARENCE AU CŒUR DE NOS ACTIONS!

L'organisation médico-humanitaire Médecins Sans Frontières intervient actuellement dans plus de 60 pays. Tous les volontaires de MSF agissent en accord avec l'éthique médicale ainsi que les principes humanitaires et souscrivent à la charte MSF. Cette idée de l'aide humanitaire et le travail accompli par les membres MSF expatriés et nationaux ont été récompensés par le Prix Nobel de la Paix 1999.

La transparence s'inscrit au cœur de nos actions. MSF veille au plus haut point à ce que tous ses fonds – qu'il s'agisse de ressources financières ou humaines – soient exclusivement affectés à des objectifs humanitaires. Pour cela MSF a mis en place des procédures rigoureuses de contrôle et de certification de ses comptes.



LU75 1111 0000 4848 0000

68, rue de Gasperich L-1617 Luxembourg

Tél. +352 33 25 15 - www.msf.lu